

# LE TRAIT D'UNION

LE MAGAZINE DE POMÉROLS

MARS 2021

## LE FUTUR PÔLE MÉDICAL

POLE MEDICAL  
VILLE DE POMEROLS

PHARMACIE+

UN RÉEL BESOIN POUR UNE  
POPULATION GRANDISSANTE



17 FRESQUE RUE DES POMPES



18 LE FUTUR PÔLE MÉDICAL

04

### L'ACTION SOCIALE

Face à la crise  
pandémique.

07

### RECOMPENSES

Une pluie de  
médailles du  
travail.

08

### LES TRAVAUX

Le point sur les  
travaux en cours et  
réalisés.

10

### URBANISME

La salle polyvalente  
sort de terre.

11

### EN BREF

Ce qu'il faut retenir  
de l'actualité

12

### LES TAGS

Actes d'incivilité ou  
street art ?

13

### HISTOIRE

Aux sources de  
notre village.

14

### AGENDA

Les dates des  
manifestations à  
venir

15

### PORTRAIT

À la rencontre d'  
Ana Bayona

17

### LA FRESQUE

La rue des pompes  
s'embellit

18

### LE DOSSIER

Le futur pôle  
médical

20

### ÉDUCATION

Le rôle de la mairie  
dans la gestion des  
écoles

23

### LE LABEL TERRAVITIS

Un réseau de  
vignerons

24

### LES ASSOCIATIONS

Activités et  
prévisions.

27

### RETOUR EN IMAGES

Le marché de Noël

### INFOS PRATIQUES

**Mairie de Pomérols** : Place de la mairie 34810 POMÉROLS, Tel: 04 67 77 03 32.

Le service Accueil de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h30 à 18h00.

**Site internet de la ville** : [www.pomerols.fr](http://www.pomerols.fr) **E-MAIL** : [commune.pomerols@orange.fr](mailto:commune.pomerols@orange.fr)

**Médiathèque de Pomérols** : Tél 04 67 90 52 69

### Magazine quadrimestriel de la Ville de Pomérols - Le Trait d'Union

Édité par la ville de Pomérols - Hôtel de ville - 34810 Pomérols - Tél,04 67 77 03 32 - [www.pomerols.fr](http://www.pomerols.fr)

**Directeur de la publication** : Laurent Durban **Conception et graphisme** : [communication@pomerols.fr](mailto:communication@pomerols.fr)

**Impression** en 1400 ex. : Easycom4you - 34230 Sète - Tél. 04 67 46 90 81

**Distribution** : Mairie de Pomérols



# L'ÉDITO DU MAIRE

Laurent DURBAN

Maire de Pomérols

Vice-président de la Communauté  
d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vice-président du Syndicat mixte de  
l'Aéroport de Béziers Cap-d'Agde

Pomérolaises, Pomérolais,

L'année 2020 s'est écoulée et notre village a vécu au rythme de cette pandémie. L'arrivée d'un vaccin laisse présager des jours meilleurs.

Restons optimiste en espérant que nous puissions retrouver une vie normale.

Malgré le contexte particulier, nous continuons à investir pour le bien être de tous. De beaux projets sont en cours de réalisation, la construction de la salle polyvalente avance, le projet de pôle médical est lancé, le début des travaux est prévu pour le mois de septembre et la fin de ceux-ci pour l'été 2022, les études pour l'aménagement de la rue du Carignan et pour la création de la piste cyclable sont en cours.

Je tiens à remercier chaleureusement, *Maryse DEMARETS* alias **MYC**, artiste Pomérolaise, qui a réalisé une magnifique fresque qui vient embellir la rue des pompes. J'associe également à mes remerciements, les employés municipaux qui ont également participé à cet embellissement.

Côté animations, la commission des festivités prépare un agenda afin que notre village retrouve sa convivialité, sa gaieté et sa chaleur humaine.

Je vous souhaite à toutes et tous un beau printemps.

Prenez soin de vous et vos proches.

Laurent DURBAN



**NELLY SORLI**

Affaires sociales,  
Jeunesse,  
Culture et Sport

## LA CRISE PANDÉMIQUE ACTUELLE EST LOIN D'ÊTRE RÉSOLUE

*La crise pandémique actuelle est loin d'être résolue, notre territoire n'est malheureusement pas épargné. Les centres de vaccination sont au ralenti faute de livraison de doses de vaccin.*

**N**ous rappelons que ces centres ont été nommés par la Préfecture et l'Agence Régionale de la Santé retenant comme critère le nombre d'habitants. Les Pomérolais ont été comptabilisés pour l'ouverture des centres de Pézenas et d'Agde cependant cela reste difficile voire impossible d'avoir un rendez-vous. Avec l'arrivée du nouveau vaccin, qui se conserve dans un réfrigérateur basique, les instances décisionnelles vont ouvrir la vaccination aux médecins des villages sur la base du volontariat. Ces derniers détermineront selon les critères imposés par l'ARS les personnes éligibles à la vaccination et procéderont à la commande des doses. Nous devons nous armer de patience, c'est très dur, mais sachez que l'équipe municipale est attentive aux décisions du gouvernement et tentera tout ce qui est possible, dans la limite de ses compétences, pour satisfaire la population. En attendant il faut rester vigilants et respecter les mesures barrières : le port du masque dès la sortie du domicile, la distanciation dans les commerces, le couvre feu à 18h, le nombre limité de convives dans les réunions de famille ou d'amis... Pour ceux qui ont obtenu un rendez-vous et qui rencontrent des difficultés pour s'y rendre, deux solutions :



**1** /Solliciter le service TADS existant de l'Agglomération pour le centre d'Agde ou Pézenas en réservant le transport au N° vert 08 00 35 03 10 ou sur le site <https://www.capbus.fr/pratique/reservation-tad/formulaire-de-reservation-tad>, en remplissant le formulaire, un mail de confirmation vous sera envoyé.

**2** / Solliciter la région, pour les autres centres en appelant la veille du rendez-vous au 08 05 46 03 06. Afin de casser les chaînes de contamination et de contenir la progression de l'épidémie les personnes présentant des symptômes ou ayant été cas contact, doivent s'isoler à leur domicile et faire un dépistage dans les plus brefs délais en faisant appel aux infirmières du secteur ou en laboratoire ; ce test est gratuit. L'assurance maladie met en place un téléservice declare.ameli.fr qui permet aux salariés de faire une demande d'arrêt de travail dès l'apparition des premiers symptômes, ainsi le salarié bénéficie d'indemnités journalières dès le premier jour sans condition d'ouverture de droit ni de délai de carence.

**La Préfecture a lancé un appel aux Communes pour recenser le public ne pouvant pas se déplacer pour des raisons médicales sur un centre de vaccination. Les personnes concernées doivent appeler le secrétariat au 04 67 77 03 32 au plus vite en donnant le nom et le numéro de téléphone.**

**Le CCAS reste à l'écoute du moindre souci rencontré par la population, durant cette période contraignante et dure à vivre.**

## LES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA RÉSIDENCE SQUARE DOMICIA ONT DÉBUTÉ

**L'**ouverture des demandes de logements sociaux de la résidence square Domicia a débuté depuis le 20 janvier. Les personnes désirant s'inscrire doivent en faire la demande par une simple lettre adressée à M le Maire en précisant nom, prénom, date de naissance de chaque personne composant le foyer, la situation (retraité, salarié, AAH...) et y joindre l'avis d'imposition de 2020 sur les revenus 2019.

- **66 logements** T2, T3 sont réservés aux personnes de 60 ans et plus ou présentant un handicap. Ces appartements seront dotés d'un ascenseur car il y a un étage. Une salle commune de rencontres et d'échanges sera à disposition des résidents qui le désirent où des animations pourront y être organisées

- **16 logements** T3, T4 rez-de-chaussée, 1er étage sans ascenseur pour les jeunes et les familles.

Il est rappelé que les dossiers de demandes seront remis au bailleur « La cité Jardin » qui déterminera les attributions définitives selon des critères bien définis concernant les logements sociaux.



**M**a Commune Ma santé assurera une permanence à la Mairie sur rendez-vous les après-midis du 15 mars et du 31 mai, pour des renseignements sur les dossiers existants ou pour des études personnalisées concernant une adhésion à une mutuelle complémentaire. Appelez le **06 52 24 79 03** ou le **06 07 87 68 69** ou par mail : [lr.mcms@gmail.com](mailto:lr.mcms@gmail.com)  
 Il existe des opticiens mobiles qui se déplacent chez vous. Prendre rendez-vous en appelant au **06 14 55 71 50** ou par mail [fgroz@lesopticiensmobiles.com](mailto:fgroz@lesopticiensmobiles.com)

Vous aidez un proche touché par la maladie, le handicap ou dépendant du fait de l'âge, vous pouvez en parler soit avec une équipe spécialisée mobile qui fera une permanence à Agde sur le parvis du moulin des évêques le 18 mars soit en les appelant au **09 69 39 09 98** (appel non surtaxé) .

## UN ESPACE DE TERRE CULTIVABLE POUR TOUS

**D**es jardins partagés se développent de plus en plus sur notre territoire. Ces initiatives collectives se rejoignent toutes autour d'une cause commune : le mieux manger à la portée de tous. C'est aussi un moment de partage de savoir-faire dans la culture de la terre. Ce projet pourrait également intéresser nos jeunes écoliers dans le cadre d'une action pédagogique avec des instituteurs volontaires.

Il y a sur Pomerols quelques demandes, nous sommes à la recherche d'un terrain en friche ou abandonné, peut-être y a-t-il dans notre village des propriétaires solidaires qui seraient partant pour une telle aventure ? Nous leur demandons de se manifester en mairie. Cela pourrait se faire par un achat, une location, et mieux encore un prêt pour un temps limité.



## LA MAISON DU TRAVAIL SAISONNIER DE L'AGGLO VIENT À VOTRE RENCONTRE

**C**ette année très spéciale, la maison du travail saisonnier de l'Agglo qui organise habituellement le forum des emplois, souhaite se déplacer dans les communes pour recevoir les administrés à la recherche d'un travail saisonnier. L'objectif du travailleur social est d'avoir un entretien de 30 mn environ avec la personne pour déterminer le poste recherché, récolter son CV, ensuite de créer deux bases de données, une pour les demandeurs et l'autre pour les offres, et enfin de mettre en relation les entreprises ou les commerces avec les demandeurs d'emploi, au fur et à mesure que le profil recherché de part et d'autre correspond.

Le tout public est concerné, que vous soyez inscrits ou pas au pôle emploi. La permanence aura lieu, le mardi 30 mars à la salle P Pujol, rue des casernes de 13h30 à 17h. Il faut appeler le **04 67 32 82 80** de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 pour s'inscrire. Préparez un CV à jour pour l'entretien.



NELLY SORLI

Affaires sociales,  
Jeunesse,  
Culture et Sport

## JEUNESSE & CULTURE

### Aire de jeux

La nouvelle aire de jeux bat son plein, malheureusement des dégradations ont eu lieu, des vélos, des scooters s'y sont amusés, ce qui nous amènent à la clôturer. Ces incivilités coûteront à la commune 3950€ plus la réparation du sol abîmé.



### La carte jeune

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accompagne les jeunes sur l'ensemble des sujets qui les concernent, l'orientation et la formation, le transport, le logement, la culture, le sport ou la santé.

La Carte Jeune Région, c'est quoi ?

C'est le support numérique de l'ensemble des aides de la Région en faveur des lycéens et lycéennes d'Occitanie. Elle est conçue pour faciliter votre quotidien et soutenir votre pouvoir d'achat, tout au long de votre parcours de formation. Commandez-la dès juin 2021 pour la rentrée de septembre

Vous pouvez contacter le support de la Carte Jeune Région au 05 32 30 00 40 ou vous connecter sur le site [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)

### La jeunesse et la citoyenneté

Sur le trait d'union d'octobre 2020 nous appelions les jeunes désireux de s'impliquer à la vie sociale et citoyenne de la commune à venir s'inscrire. Aucun jeune n'est venu, dommage pour le projet que la commission jeunesse avait.

Les jeunes gens ayant atteint l'âge de 16 ans sont tenus de se faire recenser en Mairie. Cette démarche est obligatoire.

Venir en Mairie avec la carte nationale d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile

Pour les jeunes qui cherchent un travail saisonnier veuillez vous référer à l'information du CCAS dans les pages précédentes. Au regard de l'évolution de la réglementation nationale en matière de masques à l'école primaire et compte tenu de la situation sanitaire dans le département de l'Hérault, la commune a demandé à la région qui le proposait, une dotation de masques enfants en tissu de catégorie 1, afin de les distribuer aux familles Pomérolaises notamment pour celles qui sont en grande difficulté financière. Un mot sera donné par les instituteurs dès que la Mairie les recevra.



### Culture

Le 12 juin, la troupe théâtrale parisienne itinérante "La passerelle" fera une halte à Pomerols pour nous offrir leur prestation. A cette occasion un petit chapiteau, avec scène et gradins, sera monté, place Général De Gaulle, pouvant accueillir de 150 à 200 personnes, si bien sûr le contexte COVID le permet. " **Le destin de Chimène** " est le titre de la pièce. Il s'agit d'un conte d'aujourd'hui avec des histoires qui traversent le temps et qui nous posent des questions éternelles : comment faire son chemin et comment être accepté sans se renier. Chimène vient de loin avec comme seules armes l'envie et le désir de découvrir le merveilleux du monde.

La représentation, dès 21h intéressera le tout public. Elle est gratuite avec cependant un chapeau, mis à la disposition du public désireux de récompenser les artistes. La commission Culture, très optimiste, a prévu cette animation culturelle malgré la pandémie actuelle. Souhaitons qu'elle ne soit pas déçue et que la population puisse enfin retrouver la liberté d'agir.



## Des médailles du travail distribuées en petit comité



**Mme Evelyne CAUSSE**  
Rédacteur principal de 1ère classe

Judi 18 février, au cours d'une brève cérémonie à huis clos, M le Maire recevait quatre récipiendaires pour leur remettre, à des échelons différents, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale décernée par le préfet pour leur service et leur travail au service des collectivités locales.

**Mme Véronique TENA**, entrée à la mairie le 1er mai 1999, a reçu la médaille échelon Argent à titre de récompense pour 20 années de service.

**Mme Valérie RIVIÈRE**, entrée à la mairie le 1er mars 2000, a reçu la médaille échelon Argent à titre de récompense pour 20 années de service.

**Mme Muriel PITON**, entrée à la mairie le 1er janvier 1984, mais contractuelle à partir de 1982, a reçu la médaille échelon Vermeil à titre de récompense pour 30 années de service.

**Mme Evelyne CAUSSE**, entrée à la mairie le 1er juin 1979, a reçu la médaille échelon Or à titre de récompense pour 35 années de service.



**Mme Muriel PITON**  
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles



**Mme Véronique TENA**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe.



**Mme Valérie RIVIERE**  
Agent de maîtrise principal



**BERNARD ICHÉ**

Travaux, Personnel,  
Espaces verts et Propreté

# DANS QUEL CAS LE **DÉBROUSSAILLAGE** EST-IL **OBLIGATOIRE** ?

Le débroussaillage est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie. Les règles générales de débroussaillage peuvent être précisées par la réglementation locale.

## **De quoi s'agit-il ?**

Le débroussaillage consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts). L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations. Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

## **Qui est concerné ?**

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Vous devez débroussailler et maintenir en état débroussaillé l'intégralité de votre terrain.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, le propriétaire ne peut pas s'opposer à ce que vous y procédiez, à vos frais, sur sa propriété. Il peut aussi réaliser lui-même les travaux. S'il refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge.

**ATTENTION : hors des territoires classés à risque d'incendie par la loi, une décision préfectorale peut imposer le débroussaillage sur votre terrain jusqu'à 50 mètres autour de votre habitation (même si cette obligation déborde sur le terrain des voisins).**

## **Sanctions**

Si vous ne respectez pas l'obligation de débroussailler, la commune peut vous mettre en demeure de le faire. Le maire peut décider d'une astreinte de 100 € maximum par jour de retard. Vous aurez à payer cette astreinte à partir de la notification de la mise en demeure et jusqu'à ce que vous fassiez le débroussaillage, ou jusqu'à ce que le maire le fasse faire d'office à vos frais. La commune peut également vous infliger une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m<sup>2</sup> non débroussaillé.

Par ailleurs, vous risquez une amende pénale pouvant aller jusqu'à 750 € (1 500 € dans un lotissement).

Si le fait que vous n'avez pas débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 €. S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 €



**Les agents du service technique procèdent régulièrement au débroussaillage des chemins (il a été décidé en commission des chemins, de consacrer une ou deux demi-journées à l'entretien des chemins). Il a été également effectué quelques curages de fossés.**

# TRAVAUX DIVERS



Réparation des rondins de bois qui entourent le skate Park, saccagé volontairement par des ados.



Deux dalles ont été coulées de chaque côté de l'aire de jeux située à côté du promenoir pour pouvoir fixer les barrières qui clôtureront celle-ci afin d'empêcher les vélos et scooters de stationner sur le sol et le dégrader.

Les employés municipaux ont procédé aux scellements des tampons d'égout détériorés par le passage des véhicules ainsi que le remplacement de grilles au chemin des brougidoux, volatilisées comme par enchantement.

Réparation et changement du portique sur la contre allée qui mène au stade, accidenté par un tracteur. Le propriétaire du tracteur est venu se faire connaître en mairie et nous avons procédé à un constat.

## Et toujours les incivilités !

Il a été constaté plusieurs dépôts illégaux de gravats et de déchets. Ce fait est formellement interdit et des poursuites, en vertu du code pénal et de l'environnement, peuvent être engagées envers les auteurs de ces dépôts sauvages. Les amendes encourues peuvent aller de 68 € à 1500 €.



Deux poubelles ont été installées, une avenue de Florensac et la seconde avenue de Mèze toutes deux avec un cendrier sur le dessus. Deux autres scellées : une chemin de Belbézeth et la suivante chemin de Brougidoux face à la rue des fleurs.

**Des travaux récurrents de remplacement ou d'installation de mobilier urbain sont régulièrement accomplis et comme à chaque période de vacances scolaires, divers travaux d'entretien aux écoles sont effectués.**



# LA SALLE POLYVALENTE SORT DE TERRE



Photo Cyril Montels

**TOUS LES PROJETS, EN COURS DE RÉALISATION AINSI QUE CEUX À L'ÉTUDE, SONT FINANCÉS SANS AUGMENTATION D'IMPÔT DE LA PART COMMUNALE.**



**LAURENT DURBAN**

*Finance,  
Urbanisme et  
Appel d'offres*

La réalisation de la Salle Polyvalente avance à une allure soutenue, avec pour preuve le ballet régulier des camions transportant les panneaux structurant le bâtiment et les toupies de béton. La structure de la salle est quasiment terminée. Dès le mois de mars, la mise en place de la charpente métallique va débuter et courant avril les travaux d'aménagement du parking. Suivront les travaux d'aménagement intérieur.

Pour rappel, cette construction d'un montant **2 300 000.00€ HT**, sera entièrement financée par la vente des macrolots du secteur de Marche Gay, par les différentes subventions obtenues auprès de l'état, de la Région et du Département.

Dans cette future salle nous y pratiquerons du sport, mais aussi des rencontres culturelles, théâtrales, concerts, spectacles ou tout simplement des moments festifs qui nous manquent tant dans cette période d'épidémie. La fin du chantier est prévue pour le mois de **Novembre 2021**.

Les travaux de construction de la résidence **SQUARE DOMITIA** avancent correctement et même sont en avance, c'est souvent le contraire c'est pour cette raison qu'il faut le mentionner. La livraison de la résidence aura lieu en septembre et les premiers locataires aménageront en octobre, alors que le premier prévisionnel tablait sur une livraison au printemps 2022.



## ► EN BREF ...



### UNE CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE SANS PUBLIC

Suite à l'instauration du confinement sur le territoire, la commémoration de l'armistice du 11 novembre s'est déroulée sans invité, ni public, dans le respect des gestes barrières.

M le Maire et le Président de la FNACA, Robert Moulinot ont déposé une gerbe au monument aux morts pour la France du cimetière.

### LES COLIS DE NOËL DISTRIBUÉS AUX AÎNÉS

À Pomérols, la crise sanitaire a impacté l'organisation d'événements comme dans de nombreuses communes, le traditionnel repas des aînés n'a pas lieu en cette fin d'année. Un colis, sous forme d'un joli panier bien garni de produits du terroir, à savourer en famille ou entre amis a été distribué aux seniors.



### REMISE DES PRIX DU CONCOURS ILLUMINATIONS

La municipalité a remis les prix aux gagnants du concours des illuminations de Noël. Cette cérémonie a eu lieu, avec seulement les gagnants vendredi 19 février, à la salle Paul Pujol. Catégorie commerce : **Coconuts**. Crèche : **Mme Dolz**. Jardin : **M Maillard**. Façade : **M Clapié**. Hors concours : **M Noiriat**.

Les candidats ont été remerciés pour leur implication et avoir contribué à embellir le village par leurs décorations illuminées



### UN CARREFOUR SECURISÉ PAR UN MIROIR

Mise en place d'un miroir de sécurité pour faciliter la sortie de la rue des riches à l'intersection avec l'avenue de Marseillan. Les miroirs de sécurité sont des dispositifs qui permettent de sécuriser les agglomérations, les parkings, le cheminement sur une zone industrielle ou encore une zone dangereuse chez un particulier. Ces installations sont indispensables pour une bonne visibilité de l'automobiliste et ainsi pour écarter tout risque d'accident.



# LES

# TAGS



CATHERINE RAMOUILLET

Déléguée à  
l'environnement

## ACTES D'INCIVILITÉS OU STREET ART ?



**L**a commune de Pomérols adhère à la brigade « anti-tag » dépendante du SIVOM . Cet automne, elle est intervenue plusieurs fois, principalement pour remédier à des actes d'incivilités. Ainsi, si elle n'existait pas, nos murs et nos réalisations publiques seraient couvertes d'affiches déchirées, de graffitis colorés à l'esthétique douteuse et souvent obscène. Lorsque nous nous

promenons, nous ne nous rendons pas compte à quel point, sans elle, les incivilités seraient nombreuses.

Pourquoi abîmer ce qui est à nous, que nous finançons par nos impôts et dont nous pouvons profiter librement ?

A titre d'exemple, cette brigade est venue en septembre nettoyer le tronc de notre belle allée de platanes couverts d'affiches agrafées qui délivraient un

message totalement contraire à l'éthique qu'elles étaient censées défendre !

Puis a passé une journée à nettoyer un « skate- parc » couvert d'inscriptions peu artistiques (octobre), enfin début novembre, il a fallu à nouveau intervenir pour nettoyer le pont du collecteur à côté de l'aire de jeu . Les images parlent d'elles-mêmes...

# AUX SOURCES DE NOTRE VILLAGE

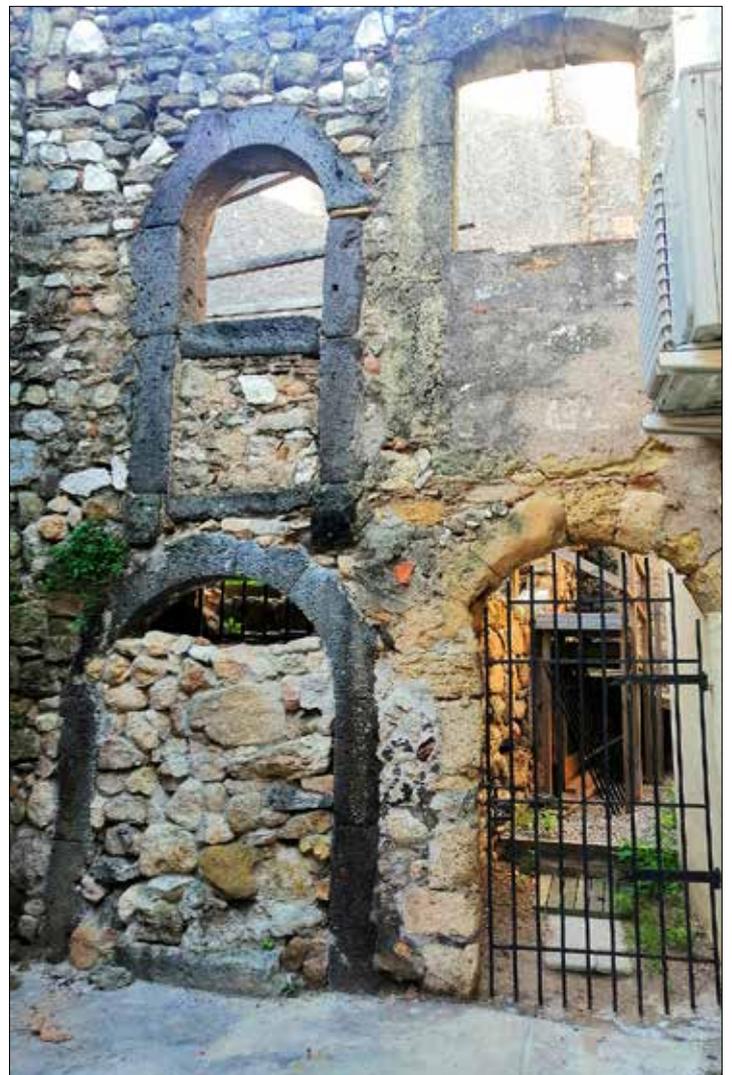
Par Catherine Ramouillet

***Le 5 mars 2024, Pomérols aura 1200 ans !!***

**N**ous avons longtemps contemplé uniquement les grands monuments médiévaux et les fouilles consacrées au Moyen-âge étaient rares dans notre région où l’empreinte romaine était forte. L’archéologie nous a donc peu parlé de nos origines. Pourtant, il existe un document essentiel à nos connaissances pour le Haut Moyen-âge, il s’agit du cartulaire du chapitre cathédral de St Etienne d’Agde. Un cartulaire est un recueil de copies des titres relatifs à ses biens et à ses droits, le plus souvent rédigés par les moines des cathédrales ou des abbayes afin d’y transcrire toutes les donations faites par des laïcs en échange du repos de leur âme. La dernière transcription manuscrite du cartulaire d’Agde a été établie par Odile Terrin, du CNRS, en 1969.

**Ce qui est extraordinaire dans ce recueil, c’est qu’il commence en 824 . Et que le premier article , la première donation jamais écrite sur le diocèse d’Agde , parle de nous !!**

**5 mars 824 :** « ...Moi, Chancilde, j’ai l’honneur de donner en alleu perpétuel à l’église Sainte Marie mère de Dieu, qui est située sous les murs de la cité agathoise, six quarts de vigne, que j’ai sur le territoire de la villa Anglona diocèse d’Agde; laquelle vigne se trouve au sud et borde le chemin qui mène à l’église Saint Cyr, au nord, elle est limitée par le canal » ( ou l’étang ? selon la traduction du latin médiéval « fossa »). Les fouilles archéologiques effectuées aux Onglous montrent que la villa Anglona s’étendaient autour de l’actuel étang du Bagnas. Le nom donné à cette exploitation agricole (1er s. -Xe s.) , a donné lieu à des explications fantaisistes et anachroniques comme celle d’une irruption d’« anglais » sur le littoral marseillanais à une époque où ils n’existaient pas ! Plus prosaïquement , ce nom est issu du latin « angulis », lieu retiré , non exposé à la vue. Il y a une église Santa Maria d’Anglona en Sardaigne.



Le chemin qui borde la vigne de Chancilde, est le chemin muletier qui allait d’Agde à Aniane et qui passe par notre actuel Pomérols. Il est logique que le donateur indique comme direction ce qui devait être alors déjà le pôle du « terminium » de la villa , c’est-à-dire l’église la plus proche, St Cyr, à l’origine de notre village. A côté , devait se trouver une étape pour les muletiers, quartier « St Peyre » car ce nom est un souvenir des caravanes muletières ( la « peyre » était celle qui permettait de mesurer la ration de foin de l’animal qui s’alimentait en marchant).



**GERARD ORTIZ**

*Festivités, Protocole,  
Patrimoine, Tourisme et  
Hébergements*

# AGENDA

**SOUS RÉSERVE DES DIRECTIVES SANITAIRES**

En raison de la crise sanitaire, la fête locale n'a pu avoir lieu ainsi que le repas du maire aux aînés. Nous programmons les festivités pour le début 2021 sous réserve des directives sanitaires.

## **DIMANCHE 11 AVRIL MARCHÉ AUX FLEURS**

Place du général de Gaulle 7h à 17h.



## **DU 28 AVRIL AU 3 MAI EXPO PEINTURE SUR SOIE**

Chapelle de l'ancien couvent.



## **DU 7 AU 20 MAI EXPO PHILIPPE RUBIO**

Chapelle de l'ancien couvent.



## **DU 19 AU 23 MAI FÊTE DE LA NATURE**

Esplanade, chapelle, office tourisme



## **22 OU 29 MAI JOURNÉE RÉCRÉATIVE APE**



## **SAMEDI 12 JUIN THEATRE : CHIMENE**

Place du général de Gaulle



## **VENDREDI 25 JUIN FÊTE DES ÉCOLES**

Spectacle des écoles.



## **SAMEDI 26 JUIN FÊTE DES PARENTS D'ÉLÈVES**

Ancienne gare.



### **À VENIR ...**

Samedi 10 juillet : Fête du Foyer Rural à l'ancienne gare

13 et 14 juillet : Fête nationale

15 juillet : 18 H, Loto du cancer, place du général de Gaulle

Samedi 17 juillet : Fête du Jumelage

Samedi 7 août : Fête de la cave coopérative

Dimanche 15 août : Festipom

Lundi 16 août : Loto du cancer, 18 h, ancienne gare

Samedi 4 septembre : Soirée Moules Frites avec Ricoune

Dimanche 6 septembre : Forum des associations, place du Général de Gaulle

Dimanche 5 décembre : Marché de Noël et à 18 H, PASTORAL

Samedi 11 décembre : 16 H, Concert de Noël avec Franck Malbert

Merci de nous communiquer vos articles, photos et dates  
de manifestations avant le vendredi 11 juin 2021  
à : [communication@pomerols.fr](mailto:communication@pomerols.fr)

**Vous ne recevez pas le Trait d'Union ? Contactez le service communication.**

**Mieux connaître ses élus, c'est mieux connaître sa commune. Carte blanche est donnée à l'une ou l'un d'entre eux.**

# ANA BAYONA

## CONSEILLÈRE MUNICIPALE

**Membre des commissions : Festivités, Protocole, Patrimoine, Tourisme. Sport, Jeunesse, Culture. Membre suppléant à la gestion de la crèche et la Halte garderie. Membre élu au C.C.A.S**



### Bio

Native de Béziers de parents d'origine espagnole, Ana arrive à Pomérols à l'âge de trois ans. Elle y fera toute sa scolarité avant de poursuivre au collège de Florensac puis sur Pézenas et Montpellier. Par la suite, elle décrochera un B.T.S. d'assistante de gestion grâce à un contrat pro chez un architecte de Sète. Mais elle s'oriente, il y a sept ans, vers son "**premier amour**" l'esthétique qui a toujours été sa passion. Elle reprend donc ses études malgré sa vie familiale et obtient un CAP d'esthéticienne. Aujourd'hui, à l'approche de la quarantaine, en couple et mère de deux garçons, elle travaille à domicile et en institut dans le Biterrois.

### Mes loisirs

« J'aime les promenades, me balader, faire du sport, le vélo par exemple, mais la marche a maintenant ma préférence. J'ai testé pas mal de sports même la boxe l'année dernière, mais seulement les entraînements, car dans ma profession il vaut mieux être en possession de tous ses moyens pour exercer. Plusieurs fois par semaine, je fais une dizaine de kilomètres de marche rapide autour de Pomérols chaque fois que j'arrive à me libérer. C'est souvent en famille, les enfants sont sur le vélo et nous essayons, avec mon conjoint, de suivre le rythme qu'ils nous imposent ».

### Ce qui me motive...

« Lorsque Laurent Durban m'a proposé de faire partie de la liste et d'y réfléchir, j'ai accepté après concertation avec mon conjoint, d'autant plus que j'étais associée depuis plusieurs années à la vie associative de la commune, notamment au sein de l'A.P.E ou dans d'autres associations comme bénévole. Je suis attirée par le social et je désirais m'investir pour prendre soin des gens et les aider ».

C'est maintenant chose faite au sein de l'équipe communale.



# LES CHATS LIBRES DE POMÉROLS



L'association « les chats libres de Pomérols » a modifié son statut et son bureau fin 2020 : nouvelles présidente, trésorière et secrétaire. L'Association s'est modernisée et a, à son actif par exemple en 2020, 36 chats stérilisés sur la commune. Cela représenterait, si l'on suit les statistiques de reproduction, 288 chats qui ne naîtraient pas sur la commune en 2021 et seraient à l'abandon...

La raison première de cette Association est de service public : La reproduction et la prolifération des chats nuit à la nature, à nos propres chats domestiques par la dispersion de maladies incontrôlées. Le spectacle de ces pauvres chats abandonnés, hirsutes et efflanqués n'est pas digne d'un village civilisé.

L'Association a pu, en novembre, bénéficier de l'aide du SIVOM dont le service « fourrière » possède une brigade spécialisée à la capture des chats errants. L'association procède ensuite à leur stérilisation grâce à la convention établie avec les vétérinaires de Florensac et de Marseillan. Ensuite les chats sont relâchés dans la nature mais ils sont dorénavant identifiés comme propriété de la commune qui a agi ainsi sur le contrôle. Ces chats deviennent ainsi...un bien public protégé par la loi commune.

**Catherine Ramouillet**



## Les villageois peuvent désormais admirer cette fresque offerte par MYC à la commune

Il faut énormément de talent pour réaliser cette fresque qui vient embellir et mettre en valeur l'emplacement de cette ancienne pompe à eau située en toute logique **rue des pompes**. Il faut aussi beaucoup de générosité car cette fresque qui représente le travail d'un mois et demi vient d'être offerte à la commune par l'artiste Myc.

C'est en prélude une idée du premier adjoint Bernard Iché qui œuvre avec d'autres élus dont la nouvelle commission pour l'embellissement du village ainsi que des anonymes, tous passionnés et amoureux de leur village, pour redonner à Pomérols son lustre d'antan.

À la suite d'une visite chez Myc, le projet est lancé. Il est bien évident que c'est un gros travail en perspective, mais qui n'a rien pour rebuter Myc, bien au contraire, les défis, les challenges la motivent et la stimulent.

« C'est au début un petit croquis tout simple que j'ai envoyé à Bernard Iché pour donner une idée de déco sur ce mur. À ce moment, je ne savais pas encore que j'allais me lancer dans cette aventure toute nouvelle pour moi. Explique l'artiste.

*J'ai élaboré cette fresque déco sur bois après avoir fait le dessin à la grandeur voulue, en y apportant des modifications par rapport à l'emplacement de la pompe récemment restaurée.*

*J'y ai travaillé pendant un mois et demi sur ces plaques de bois de trois mètres sur deux mètres cinquante que j'ai apprêtées et poncées, le support me plaisait et la magie a opéré. Cela fait 51 ans que je suis revenue à Pomérols, et je cherchais ce que je pourrais bien faire pour mon village. Eh bien voilà ! C'est fait avec un réel plaisir ».*

La représentation picturale est maintenant protégée des intempéries par une petite toiture installée par les employés communaux qui ont aussi œuvré à la mise en place de la fresque sous le regard admiratif de Bernard Iché. Elle sera illuminée à terme.



Ce qui restait de la pompe avant sa rénovation par les ouvriers de la ville.

# LE FUTUR PÔLE MÉDICAL



**LAURENT DURBAN**  
Maire de Pomerols

*Finance,  
Urbanisme et  
Appel d'offres*

## UN RÉEL BESOIN POUR UNE POPULATION GRANDISSANTE

Le Concept des Maisons de Santé et Pôles de Santé s'est imposé depuis quelques années. Son succès repose sur la mise en place de structures ambulatoires accessibles, dynamiques, remplaçant le patient et le praticien au cœur de la pratique médicale.

En effet, dès qu'il est question d'organisation des soins de proximité ou de démographie médicale, les maisons de santé, pôles médicaux ou encore centres de santé sont sur le devant de la scène. Si l'on pouvait croire au début que ce ne serait qu'un effet de mode, les chiffres montrent aujourd'hui qu'une mutation du système de santé ambulatoire est en train de se produire.

Du côté des professionnels de santé, il est évident que l'engouement de la jeune génération pour le travail en équipe rejoint le changement de la relation au travail des seniors.

L'exercice en pôle médical apparaît plus convivial, la mutualisation des fonctions support permet aux soignants de se consacrer aux soins et la coordination assure une meilleure réponse aux demandes de la patientèle.

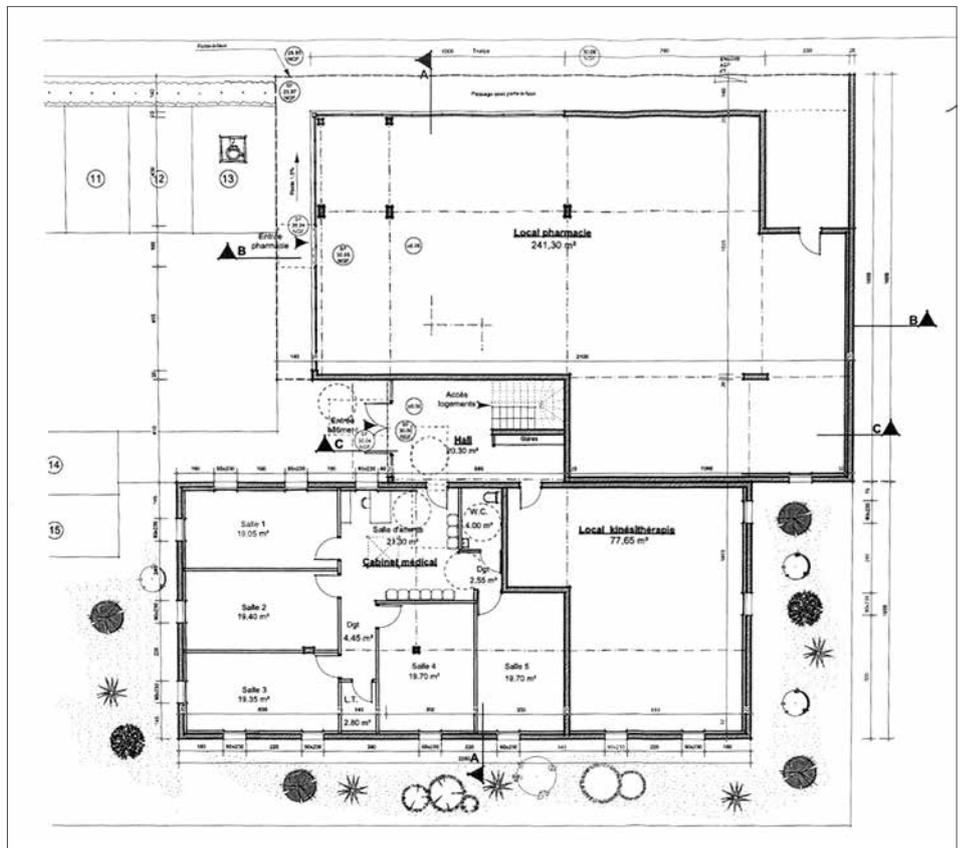
De ce fait, à Pomerols, chacun y trouvera son compte, la population par l'assurance d'un accès de proximité à des soins coordonnés et les professionnels libéraux par une meilleure qualité de vie et un mode d'exercice plus attractif. Ce pôle médical est attendu avec beaucoup d'impatience par des habitants en quête de stabilité thérapeutique.

## QUE COMPORTERA LE BÂTIMENT ?

L'écriture architecturale du Pole médical se veut contemporaine de par ses volumes maçonnés simples à toiture-terrasse et le porte-à-faux de l'étage couvrant le cheminement piéton du rez-de-chaussée. Un jeu de plein/vide au niveau des loggias viendra animer les façades. Les matériaux retenus pour la réalisation de ce projet sont l'aluminium de couleur gris beige pour les menuiseries extérieures, les garde-corps seront maçonnés de même nature que les murs. Les façades seront traitées avec lasure teinte rouille sur l'étage et blanc cassé au rez-de-chaussée. Les toitures seront de type toiture terrasse.

19 stationnements seront répartis en surface à l'entrée de la parcelle qui sera principalement "végétalisée" autour du bâtiment. Une place de stationnement accessible sera positionnée proche des entrées du bâtiment. L'accès piétons au bâtiment se fera depuis le trottoir public par un cheminement dédié.

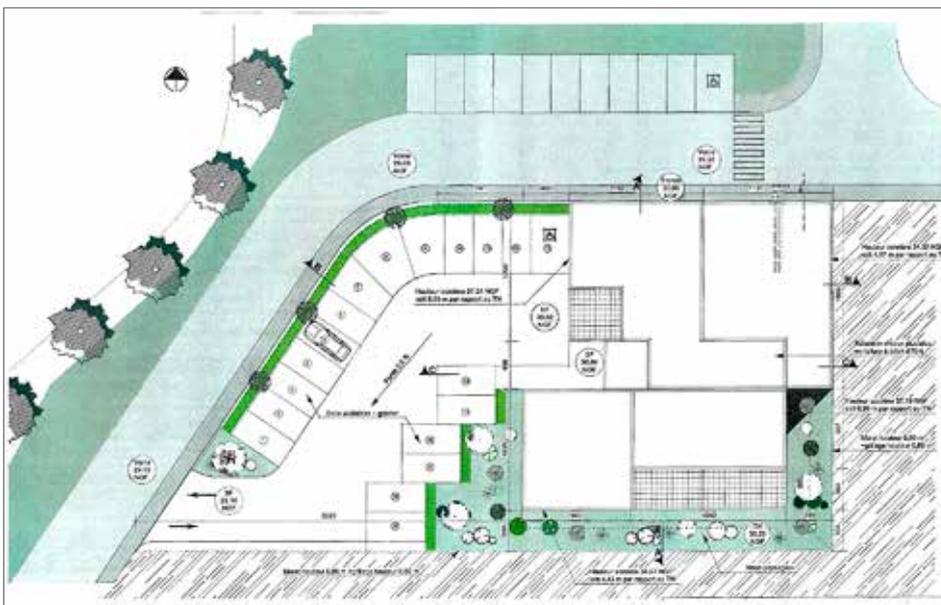
Le bâtiment sera à destination mixte. Le rez-de-chaussée sera dédié au médical



et paramédical. Il sera composé d'un cabinet médical, d'un cabinet de kinésithérapie et d'une pharmacie avec son accès direct depuis l'extérieur. À l'étage, le bâtiment sera dédié au logement avec trois logements répartis de la façon suivante : un logement de type T1, un logement de type T3 et un logement de type T4.

Une attention particulière a été apportée à l'exposition de ces logements qui seront orientés au sud. Ils auront tous des espaces extérieurs privatif (terrasse, loggia). Les locaux en rez-de-chaussée seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et respecteront les normes en vigueur.

## QUEL COÛT POUR LA COMMUNE ?



Ce programme s'inscrit dans les critères d'éligibilité de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) permettant de solliciter l'aide financière des services de l'Etat pour mener à bien ce projet. Le coût prévisionnel s'élève à la somme de **1 000 000 € HT** ( 900 000 € HT pour la création du bâtiment et 100 000 € HT pour les études diverses ).

Le plan de financement prévoit des aides publiques pour un montant de 525 000 € HT réparties comme suit : DETR 20 %, DCIL 10 %, Conseil Départemental 10 %, Fonds de concours CAHM 12,5 %, ce qui laisserait à la charge de la collectivité **475 000 € HT**, financés soit par emprunt soit par autofinancement.



**MARIE-AIMÉE POMAREDE**

*Affaires scolaires et  
Vie associative*

# LE RÔLE DE LA MAIRIE DANS LA GESTION DES ÉCOLES

*Avec la collaboration de Céline Capdivila et Fabienne Fabre*

## QUE FINANCE LA MAIRIE POUR LES ÉCOLES ?

La commune a la charge de l'école, elle est propriétaire des locaux et en assure le fonctionnement. L'Etat lui a la charge de la rémunération du personnel enseignant. La municipalité organise et gère l'accueil de l'enfant pendant les temps périscolaires (garderie, restaurant scolaire, etc.) et assure l'entretien et le nettoyage des locaux scolaires.

La commission des affaires scolaires est chargée de la gestion des dossiers inhérents à nos écoles communales : Cette commission est composée d'une adjointe Mme POMAREDE Marie-Aimée et de 2 conseillères municipales Mme CAPDIVILA Céline et Mme FABRE Fabienne. Son rôle est d'étudier et de suivre toutes les demandes liées à la vie scolaire. Elle est en lien direct avec les acteurs principaux que sont les directrices des écoles, le personnel affecté au groupe scolaire.

A ce titre, elle programme les investissements nécessaires, assure la gestion courante du patrimoine qui lui est affectée et dote l'établissement scolaire des équipements, du matériel et des fournitures nécessaires.

### LE PERSONNEL :

Elle affecte dans les établissements municipaux les personnels de services nécessaires :

- 3 ATSEM à l'école maternelle qui assurent également les services périscolaires durant la pause du midi.
- 4 agents de service (garderie périscolaire matin et soir, cantine, entretien quotidien des locaux)
- 1 responsable du restaurant scolaire

### DOTATIONS :

Ecole Primaire	Ecole maternelle
Dotation de 55 € par enfant pour les fournitures scolaires Des élèves et des instituteurs selon le mode de calcul suivants : Par classe : (nombre d'élèves + 2 + 1 dotation instituteur) x 55 € Pour la partie administration 10 dotations supplémentaires sont attribuées. Soit pour information sur l'année 2020/2021 : l'effectif de l'école est de 110 élèves. Le budget dotation est donc de : <b>7 425 €.</b>	Dotation de 55 € par enfant pour les fournitures scolaires Des élèves et des instituteurs selon le mode de calcul suivants : Par classe : (nombre d'élèves + 2 + 1 dotation instituteur) x 55 €. Pour la partie administration 6 dotations supplémentaires sont attribuées. Soit pour information sur l'année 2020/2021 : l'effectif de l'école est de 60 élèves. Le budget dotation est donc de : <b>3 795 €.</b>
Dotation de <b>300 €</b> Attribuée pour le renouvellement des livres au coin bibliothèque de l'école primaire.	Dotation de <b>300 €</b> Attribuée pour le renouvellement des livres au coin bibliothèque de l'école maternelle.
Fournitures diverses : ballons, crayons de couleurs pour la garderie etc	
Financement des bus durant tout le cycle piscine des classes de GS /CP / CE1 / CE2 : <b>3 600 €</b> (montant financé pour l'année scolaire 2019/2020)	
Financement d'un bus d'une sortie scolaire : <b>250 €</b> (pour l'année scolaire 2019/2020)	
Financement d'une partie de la classe de neige des CM2 (pour information : <b>11 070 €</b> sur l'année 2019/2020)	Enveloppe de <b>1 300 €</b> par année scolaire mise à disposition de l'école maternelle pour le financement de matériel éducatif de jeux ou de cycle d'activité (intervenant cirques etc.)
<b>SOIT AU TOTAL 28 040 €</b>	



## SERVICES PERISCOLAIRES ET VACANCES SCOLAIRES

**La cantine** : le coût pour les familles est de 4€/repas si la famille renseigne d'un mois sur l'autre le nombre de repas qui seront pris par l'enfant le mois suivant (ou 4.50 € avec l'achat de ticket en cas de réservation occasionnelle). Pour information, environ 80 repas sont servis par jour. Ce service mobilise 8 personnes.

La commune ne comptabilise pas dans les montants ci-dessus les frais de personnel qui porteraient le coût du repas à environ 10€ mais également les frais de surveillance des enfants en attendant 13h50 : heure d'ouverture du portail de l'école primaire et maternelle.

Ne sont pas également comptabilisés les frais liés à l'électricité, le chauffage et l'eau.

Pour information, nous avons versé la somme de **80 449 €** à SHCB (fournisseurs des repas scolaires sur l'année 2019)

**La garderie périscolaire** : elle est mise en place le matin de 7h45 à 8h50 et de 17h à 18h30. Le tarif pour les familles est de :

MATIN	SOIR	MATIN ET SOIR
35 € / trimestre	53 € / trimestre	88 € / trimestre
Tarif réduit : 26 € / trimestre	Tarif réduit : 40 € / trimestre	Tarif réduit : 66 € / trimestre

Le tarif réduit est réservé aux familles composées de 2 enfants et plus inscrits.

Une personne est affectée à l'école maternelle et deux personnes à l'école primaire.

**Le centre aéré de Florensac** : La commune a participé à hauteur de **4 416 €** sur la période Juillet/Août 2020 (Pour 24 enfants inscrits et 192 journées de présence) pour que le coût de garde des familles soit réduit.

### MATERIEL INFORMATIQUE

La commune met également à disposition des écoles le matériel informatique nécessaire. A ce titre elle a changé l'ordinateur de Mme GAUDY directrice de l'école primaire au cours du premier trimestre.

Elle met également à disposition des enseignants 2 photocopieurs. Le coût annuel est de **1 602.36 €**

Le budget affecté aux établissements scolaires et notamment les charges de personnel est un des pôles les plus onéreux pour la commune

## Retraite bien méritée pour **Monique**, l'amie des enfants

Mardi 19 janvier, à huis-clos dans son bureau, en présence de quelques élus, M le maire Laurent Durban a remis à Monique Salvan son cadeau de départ à la retraite. La crise sanitaire n'aura pas permis de rendre hommage à cette figure du village, amie incontestée de tous les enfants dont elle s'occupait en tant qu'aide maternelle. Elle en a vu passer des générations et consolé bien des bambins en pleurs le jour de la rentrée des classes.

Rentrée à la mairie comme agent d'entretien en 1991, elle a été affectée ensuite jusqu'à son départ à l'école maternelle Marcel Lau.

En janvier 2016, elle a reçu la médaille d'argent du travail après plus de 30 ans de bons et loyaux services. Monique va pouvoir maintenant profiter pleinement de ses enfants et petits-enfants.



## Bienvenue à **Victoria TOMAS**

Mme Victoria TOMAS, nouvelle ATSEM, a rejoint l'équipe de l'école Maternelle « Marcel Lau » le 4 janvier 2021.

Remplaçante de Mme Monique SALVAN récemment partie à la retraite, elle accompagne l'enseignante Mme Jessica AUBRY, dans sa classe de Petite section.

Elle est ravie de travailler dans notre commune et de rejoindre une école à taille humaine où l'on prend le temps pour chaque enfant.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

## Une nouvelle bibliothèque pour l'école maternelle

Sous les conseils de sa conseillère pédagogique « Mme CONSTANTIN Bérandère », la directrice de l'école maternelle « Mme Karine BARRAL » et les enseignantes du groupe scolaire ont participé au projet de l'éducation nationale intitulé « **autour d'une bibliothèque** ». Il est organisé pour aider les communes rurales à renouveler les livres dans leur établissement.

Cette demande est établie par les enseignants. Par leur persévérance et le travail fourni, l'école « Marcel Lau » a bénéficié d'une dotation de 2 500 €.

De nombreux livres rejoignent donc les étagères des 3 classes de l'école le 12 février 2021.

Mme Karine BARRAL remercie pour le financement M. LOUVOIS Eric, Inspection de l'Éducation Nationale (I.E.N) de la Circonscription de Sète, sa conseillère pédagogique Mme CONSTANTIN Bérandère et M. JOUVE Fabien du rectorat de Montpellier.



# LABELS environnementaux

Par Jean-Louis Laux

## TerraVitis, qu'est-ce que c'est ?

Alors que leurs définitions peuvent encore être floues pour le grand public, les labels environnementaux ont envahi nos étiquettes préférées ces dernières années. L'occasion, donc, de s'intéresser à l'un d'entre eux : Terra Vitis.

**Terra Vitis** est un réseau de plusieurs centaines de vigneron·nes issus de toutes les régions viticoles françaises. Ils partagent le même amour d'une terre généreuse et vivante travaillée avec respect.

### **Terra Vitis, au service de la vigne, de la terre et des hommes**

L'homme et son environnement sont au centre du projet Terra Vitis. La protection des ressources naturelles est l'un des enjeux majeurs, mais ce n'est pas le seul. La santé du chef d'exploitation, de ses employés, de ses voisins et des consommateurs sont toutes aussi importantes pour Terra Vitis.

Terra Vitis s'appuie de manière égale sur les trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économie. Par la méthode de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Terra Vitis s'est lancé dans l'analyse de l'impact d'une exploitation viticole sur ses parties prenantes (salariés, fournisseurs, consommateurs).

Objectif : faire des exportations Terra Vitis des modèles en matière de responsabilité sociétale.

### **Une démarche crédible validée par un programme indépendant**

Terra Vitis est une certification environnementale présente dans toutes les régions viticoles françaises. Reconnue par le ministère de l'agriculture, la certification Terra Vitis a obtenu l'équivalence du niveau 2 de la Certification Environnementale.



Pour obtenir la certification, les vigneron·nes s'engagent à respecter le cahier des charges Terra Vitis. Gage de sérieux de la démarche, un organisme indépendant contrôle régulièrement le respect du cahier des charges et valide l'octroi de la certification.

### **Terra Vitis un réseau pour partager les bonnes pratiques.**

L'observation de terrain, le partage d'expérience, l'entraide, c'est la force de ce réseau. Les vigneron·nes sont les acteurs de Terra Vitis. Ils prennent les décisions importantes liées à leur avenir.

Six associations régionales composent actuellement notre réseau :

- Vallée de la Loire
- Alsace
- Champagne
- Beaujolais/ Bourgogne
- Languedoc-Roussillon/ Vallée du Rhône
- Bordeaux/Sud-Ouest.

# La vie associative

## TEMPOMEROLS s'ouvre aux amateurs en herbe

Trop de temps que nous sommes Empêchés de nous retrouver et de Mêler nos voix lors des répétitions, Pupitre après pupitre, pour enfin Obtenir une parfaite symbiose Musicale afin de distraire notre Public. Entre rêve et réalité, nous vous imaginons Rassemblés dans la salle des fêtes, l'église Ou dans un espace en plein air. Gardons L'espoir de vous retrouver très vite pour Savourer l'instant et partager notre passion.



Le groupe **TEMPOMEROLS** comprend une trentaine de choristes de tous âges de Pomerols et ses alentours. Le chef de chœur Franck Malbert, renouvelle le répertoire en intégrant de talentueux auteurs-compositeurs de la chanson française, ex Trois cafés gourmands («à nos souvenirs»); Vitaa-Slimane «ça va ça vient». Le groupe est ouvert aux amateurs en herbe, l'ambiance conviviale permet une intégration rapide. Les choristes ont hâte de présenter les nouveaux arrangements. Pourquoi ne pas se réunir le jour de la fête de la musique pour enchanter nos rues.



### Les Trois Pommes d'Or se mettent entre parenthèses

L'association **Les Trois Pommes d'Or** des seniors pomérolais vous fait savoir que dans les conditions de restrictions sanitaires actuelles il leur est impossible d'organiser l'Assemblée Générale.

Les perspectives 2021 ne permettent pas non plus la reprise des activités ni des repas dansants qui nous réunissaient régulièrement.

Dans ce contexte et en raison de la vulnérabilité de la majorité des adhérents face à cette pandémie, le Conseil d'Administration a voté le 11 décembre 2020 la mise entre parenthèses de l'association jusqu'au mois de septembre 2021.

Souhaitons qu'à cette même date nous puissions organiser l'Assemblée Générale qui installera le nouveau Conseil d'Administration et définira avec plus de réalisme le programme à venir.

Nous remercions Laurent DURBAN Maire de notre commune ainsi que Marie Aimée POMARÈDE adjointe chargée des associations et Bernard ICHÉ maire adjoint pour leur soutien dans cette prise de décision difficile.

Jusque là nous vous demandons de continuer à respecter les gestes barrières et de prendre soin de vous et de vos proches. Il nous tarde de retrouver une vie sociale et amicale seuls moteurs de notre association.

Merci pour votre compréhension,

La Présidente **Lyne BABY- GRAU**



## LES CHASSEURS POMÉROLAIS RÉCOMPENSÉS

Mercredi 24 février, remise par la Région Occitanie du trophée 2020 de Chasse durable Sud de France, à l'association des chasseurs et propriétaires de Pomérols avec les compliments de **Carole Delga**, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée.

Ce trophée, accompagné d'un chèque de 2 000 €, a été remis par **Ferdinand Jaoul**, Conseiller Régional, délégué à la chasse et à la pêche à **Pierre Laux**, Président de l'association des chasseurs et propriétaires de Pomérols et **Julien Roucaïrol**, secrétaire de l'association des chasseurs et propriétaires de Pomérols en présence de **Vincent Gaudy**, Maire de Florensac, vice président du Conseil Départemental, délégué au logement social et à la politique foncière. Vice-président de l'Agglomération Hérault Méditerranée, délégué à la Gestion de l'Eau, de l'Assainissement et des Eaux pluviales et **Laurent Durban**, Maire de Pomérols, Vice-président de l'Agglomération Hérault Méditerranée, délégué au déve-

loppement économique et numérique. Vice-président du syndicat mixte de l'aéroport Béziers Cap d'Agde ainsi que **Jean Pierre Gaillard**, Président de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault.

Cette année, les restrictions sanitaires n'ont pas permis l'organisation d'une cérémonie et c'est donc dans l'intimité que l'association des chasseurs et propriétaires de Pomérols a reçu le trophée 2020 ainsi qu'une dotation financière de la région Occitanie.

La Fédération régionale de chasse (FRCO), en collaboration avec les Fédérations départementales (FDC), organise depuis 2016 un concours permettant d'encourager et valoriser

toutes les associations de chasseurs engagées dans des démarches en faveur d'une chasse durable. Les Pomérolais obtiennent cette récompense pour leur travail sur la perdrix rouge et pour les nombreuses actions développées par les chasseurs : bonne gestion, participation à la gestion et l'aménagement du territoire, débroussaillage, chantier de nettoyage des milieux.

Félicitations à l'association des chasseurs et propriétaires de Pomérols pour cette chasse durable, conviviale qui met en avant les valeurs de la chasse tout en tenant compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

## Le Tennis Club Pomérols Florensac s'adapte

La crise sanitaire perturbe le fonctionnement des associations sportives et culturelles.

Le Tennis club maintient son activité et doit sans cesse s'adapter aux différents protocoles imposés par cette situation. Les cours du soir sont reportés au samedi après-midi et dimanche matin. Ce qui permet le maintien de tous les entraînements (adultes et enfants). De ce fait nous avons tous les dimanches entre 9h30 et 12h30 une ambiance très conviviale sur les terrains en conservant bien sûr les distances.

Nous utilisons les vacances scolaires (Noël et Février) pour récupérer les cours du dernier confinement.

En ce qui concerne les compétitions par équipes et individuelles, elles sont suspendues depuis Octobre 2020.

Heureusement le Tennis peut se jouer en extérieur et nous pouvons pour l'instant pratiquer notre sport. Un cycle Tennis à l'école est programmé avec l'école primaire de Florensac après les vacances de Février. Il reste des places dans les groupes (pour tous les âges et tous les niveaux) si certains ont envie d'essayer le tennis.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Frédéric au 06 70 60 77 13.



## Le FOYER RURAL reste mobilisé



Cette année 2020 a été difficile pour tous, le Foyer Rural a été impacté dans toutes ses activités.

Les bénévoles se sont adaptés aux circonstances, certaines activités comme la randonnée a repris un temps puis de nouveau stoppée, idem pour les cours de gymnastique qui se faisaient en extérieur mais en période hivernale, le temps changeant ce n'est pas possible, le rugby a pu reprendre l'entraînement, impossible pour le tennis de table, bien qu'autorisé en salle pour les mineurs, leur salle, en l'occurrence la salle des fêtes est occupée par la municipalité pour toutes ses réunions afin de pouvoir respecter la distanciation sociale.

En résumé pratiquement toutes les activités du Foyer comme les arts-martiaux, les claquettes, le yoga, le Hip-Hop, les ateliers couture, loisirs créatifs, anglais, sculpture, peinture, la mosaïque, la musculation, ont été mises à l'arrêt. Mais en attendant de se retrouver reste le maintien du lien social avec des appels téléphoniques, le site du Foyer Rural, les réseaux sociaux.

A Noël une activité a même été organisée avec l'association du Cheval Magique, on y a cru, mais là aussi interdit à la dernière minute.

L'assemblée générale a été repoussée pour qu'elle se fasse en présence de tous lorsque ce sera possible, que ce soit comme cela l'a toujours été, un moment de convivialité et surtout de retrouvailles. Tout le monde est sur le pont, les salles prêtes, on attend le Top Départ, plus que jamais l'envie de vivre, de respirer, de partager de bons moments est là, patience on va y arriver.

Gardons le contact mail [foyer.rural.pomerols@orange.fr](mailto:foyer.rural.pomerols@orange.fr) Tél : 06 84 89 94 14 Site : [www.foyer-rural-pomerols.com/](http://www.foyer-rural-pomerols.com/)

# LE MARCHÉ DE NOËL EN IMAGES



**DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 2020**

# POMEROOLS

## DIMANCHE 11 AVRIL 2021

Place du Général de Gaulle

# Marché aux Fleurs

*et produits du terroir*

7h à 17h



Horticulteurs, jardiniers, fleuristes, producteurs du terroir, Bienvenue ...

